



**The Awty International School
Houston**

Règlement Intérieur pour les élèves du Secondaire

2022 - 2023

Le Collège / Middle School (MS)
6ème/6th Grade - 4ème/8th Grade

Le Lycée / Upper School (US)
3ème/9th Grade - 11e/12th Grade

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SECONDAIRE COLLÈGE

La transition de l'école primaire au collège marque une étape importante vers l'indépendance et l'autonomie. Les élèves de CM2 participent chaque printemps à une séance d'orientation organisée par les élèves de 4^e actuels. En août, tous les élèves entrant en Sixième ainsi que leurs parents, sont invités à assister à une journée d'accueil et d'orientation, le mercredi précédant le jour de la rentrée.

Les élèves du collège suivent un programme individuel et se déplacent de façon indépendante de cours en cours, comme ils le feront jusqu'à la Terminale. Ils apprendront à organiser leur casier et leurs fournitures scolaires de manière responsable. Les élèves ont des cours d'anglais, d'histoire et géographie, de mathématiques, de sciences, de langues étrangères, d'informatique, de beaux-arts et d'éducation physique.

Dans chaque niveau, un coordinateur de niveau et les *Professeurs principaux* de la section française font office d'adjoints au Responsable de la Division. Ils surveillent les questions scolaires, coordonnent les activités et animent les excursions. Ils sont également en contact avec les parents pour s'assurer que la communication sur toute question concernant l'école est efficace et complète.

Fournitures au collège :

Le jour de la rentrée, les élèves du collège doivent apporter des stylos, crayons, du papier, un classeur et des manuels. Les élèves du programme international doivent apporter leur agenda Awty et les élèves du programme français doivent apporter un *cahier de texte*. Tous les élèves auront besoin d'un ordinateur portable. Reportez-vous à la politique BYOD (apportez votre propre appareil) pour en savoir plus. Les élèves recevront de leurs professeurs des listes de fournitures pour chaque cours et il leur est demandé de les avoir achetées avant le second lundi de l'année scolaire ou selon le délai spécifié par l'enseignant.

Casiers du collège :

Des casiers seront attribués aux nouveaux élèves lors de la journée d'orientation des nouveaux élèves. Les élèves qui reviennent recevront leur emploi du temps et leurs casiers le jour de la rentrée. Il est demandé aux élèves du collège d'avoir un cadenas Master à combinaison. Des cadenas sont disponibles au magasin de l'école (bookstore).

LYCÉE PROGRAMME INTERNATIONAL

Le lycée exige d'obtenir 26 crédits pour le diplôme américain du lycée ; il est demandé à tous les élèves inscrits au Programme international d'obtenir ces crédits en plus de suivre le programme du baccalauréat international en Première et Terminale. Ces crédits comprennent quatre années chacun d'anglais, de sciences sociales (dont deux doivent être d'histoire et comprendre l'histoire des USA), de mathématiques, de sciences et un de langue étrangère (ou d'une langue maternelle autre que l'anglais) ; deux ans d'éducation physique ; un an de beaux-arts ; l'achèvement des cours de Théorie de la connaissance et de Dissertation. Du fait que tous les élèves de Première et de Terminale sont inscrits au programme complet du baccalauréat international, le diplôme du lycée d'Awty sera remis aux élèves de Terminale qui, en plus de satisfaire aux cours ci-dessus, auront également rempli toutes les obligations du B.I. pour avoir le droit d'être candidat au B.I. Diplôme. Ces exigences incluent de passer les examens B.I. et d'avoir satisfait aux exigences de CAS (Créativité, Action et Service). Pour toute information complémentaire concernant CAS, veuillez

contacter [Mme Tairong Zheng](#).

Fournitures au lycée :

Les élèves du lycée doivent arriver le jour de la rentrée avec un agenda, des crayons, des stylos et un cadenas pour leur casier. Tous les élèves auront besoin d'un ordinateur portable.

Reportez-vous à la politique BYOD (apportez votre propre appareil) qui se trouve sur le site Internet de l'École pour en savoir plus. Chaque enseignant indiquera le matériel nécessaire dans son cours et les élèves sont chargés d'acheter ces fournitures à temps. Plusieurs de ces articles seront disponibles sur le campus, au magasin scolaire.

Programme du Baccalauréat International

Le programme du baccalauréat international (B.I.) est un programme d'études complet préparant aux études supérieures, qui encourage les élèves de Première et de Terminale à participer activement et de façon enthousiaste à leur éducation. L'objectif est de fournir aux élèves des valeurs et des opportunités qui leur permettront de devenir des penseurs critiques et de développer un jugement sensé qui les amènera à faire des choix éclairés et à respecter les autres. Fondé sur des critères de performance, le programme du diplôme du B.I. présente des évaluations internes et externes du travail des élèves. Les candidats au diplôme du B.I. étudient six matières, trois au plus haut niveau et trois au niveau standard, ce qui aboutit à des examens évalués de façon externe en mai de l'année de Terminale. Les efforts scolaires, l'attitude et la motivation d'un élève déterminent grandement sa réussite à obtenir le diplôme du baccalauréat international. Pour en savoir plus sur le programme du B.I., veuillez contacter directement [le coordinateur du B.I.](#)

EAL - Anglais deuxième langue ou langue additionnelle : Le programme d'anglais en section internationale, comme seconde langue ou langue additionnelle, est proposé aux classes de 6th à 10th et est conçu pour faciliter l'introduction des élèves non anglophones à la langue anglaise. Le principal objectif des cours d'EAL (anglais en langue additionnelle) est de faciliter les progrès des élèves vers les cours en langue maternelle dès que et aussi efficacement que possible. Dans le Secondaire, tous les nouveaux locuteurs non natifs sont évalués avant l'entrée dans le programme EAL. Les nouveaux élèves de 6^e du programme français sont évalués à la fin de leur année de CM2. Après l'évaluation, les élèves dont le niveau d'anglais se révèle fragile seront placés dans le niveau EAL.

Options de seconde langue : Au collège et au lycée, il est demandé aux élèves du programme international d'étudier une seconde langue. La maîtrise d'une seconde langue est nécessaire pour l'achèvement réussi du programme du baccalauréat international. Au collège, tous les élèves étudient aussi une troisième langue. Au lycée, la troisième langue est optionnelle pour les élèves du programme international. L'École fait de son mieux pour proposer aux élèves une diversité de langues. Pour en savoir plus sur le programme de langues étrangères, veuillez contacter le bureau du Département des langues.

Notes et bulletins du secondaire : À la fin du trimestre, les élèves reçoivent un bulletin avec les notes trimestrielles et des commentaires de tous les enseignants.

Le dernier bulletin de notes, à la fin de l'année, comprend les notes des trois trimestres et une note pour l'examen final. La note est calculée en multipliant chaque note trimestrielle par deux, en additionnant ces chiffres à la note de l'examen final et en divisant le total par sept.

Voici un exemple de calcul de la note d'un élève.

1e Trim	2e Trim	3e Trim	Exam final	Note de l'année
73	81	79	84	
$(73 \times 2) +$	$(81 \times 2) +$	$(79 \times 2) +$	$84 = 550 \div 7$	$78.6 = 79$

Est considéré en échec un cours où la note d'un élève est inférieure à 60 pendant deux trimestres ou si la note moyenne finale de l'élève est inférieure à 60. Dans ce cas, un élève de lycée ne recevra pas de crédit pour le cours. Il peut être demandé aux élèves qui obtiennent une mauvaise note de participer à des cours d'été pour se rattraper ; l'achèvement complet de ce travail peut être une condition requise pour le passage dans le niveau suivant. Veuillez consulter ce Manuel pour en savoir plus sur l'obtention des crédits.

Moyenne: Dans le programme international du secondaire, la moyenne d'un élève est la moyenne de ses notes trimestrielles dans les matières suivantes : anglais, sciences sociales, mathématiques, sciences et seconde langue. Pour en savoir plus sur l'utilisation des résultats, veuillez contacter le bureau de la division concernée.

Assister à un cours en tant qu'auditeur : Les élèves du programme international qui sont placés dans des classes EAL peuvent être considérés comme "auditeurs" non notés dans certains domaines pendant un trimestre. La classification Auditeur sur le relevé de notes indique qu'un élève a assisté au cours mais n'a pas été reçu de note formelle du fait de son insuffisante maîtrise de la langue anglaise. Ces élèves sont soigneusement suivis et il est attendu qu'ils obtiennent des notes formelles dès que possible. Généralement, nous ne proposons pas ce statut après la première année.

Examens du secondaire: Les élèves du collège et du lycée passent des examens finaux dans les principales matières. Les examens finaux se produisent une seule fois, à la fin de l'année scolaire et ils couvrent le contenu d'un cours sur une année complète. Les élèves sont chargés de leur préparation complète, coordonnée par chaque enseignant selon les directives établies par les différents départements. Un calendrier des examens est remis à l'avance. Les demandes de reprogrammation d'un examen final doivent être faites par écrit auprès du bureau de la division concernée et elles doivent être approuvées par le responsable de la Division et le chef du département. Les examens finaux comptent pour 1/7^e de la note annuelle dans chaque matière.

LE PROGRAMME FRANÇAIS (FP)

Le proviseur, titulaire du ministère Français de l'éducation nationale est responsable du programme français. Le Proviseur travaille en collaboration étroite avec le Directeur de l'École dont il est aussi l'adjoint. Le Proviseur est assisté par un adjoint et une assistante de direction.

Une cellule de soutien aux élèves offre un accompagnement personnalisé aux élèves qui en ont besoin. La cellule de soutien aux étudiants répond aux besoins scolaires, émotionnels, et sociaux des élèves des deux programmes. Le programme français offre un programme d'accompagnement conforme aux critères de l'homologation du ministère de l'Education Nationale.

Le programme scolaire français est organisé en cycles :

- La classe de 6e correspond à la fin du cycle de consolidation (CM1-CM2-6eme) • Les classes de 5e- 4e - 3e du collège constituent le cycle des approfondissements.
- La classe de 2nde est le cycle de détermination.
- Les classes de 1ere et Terminale constituent le cycle terminal

Le Collège (niveaux 6e à 4e) : Les horaires et les méthodes d'enseignement répondent aux niveaux et exigences des programmes du ministère français de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

En outre, le programme homologué français s'efforce de favoriser le bilinguisme. L'anglais est la Langue Vivante 1 obligatoire. Les élèves nouvellement arrivés à Awty sans une connaissance préalable suffisante de l'anglais suivent d'abord des cours d'E.A.L. (English as an Additional Language) à raison de 5 périodes hebdomadaires. Ils sont ensuite progressivement intégrés dans les cours d'anglais standard avec les élèves du programme international. Pendant le premier trimestre, ces nouveaux élèves recevront une appréciation de leur travail plutôt qu'une note.

Par ailleurs, les cours d'éducation physique ont lieu conjointement avec le programme international et sont dispensés à la fois en français et en anglais, renforçant ainsi l'exposition des élèves à l'anglais.

Le Conseil de Classes se réunit trois (3) fois par an, à la fin de chaque trimestre scolaire, afin de faire le bilan de la période écoulée.

Le passage en classe supérieure, le redoublement ou tout changement d'orientation sont décidés selon les règles en vigueur du ministère français de l'Education Nationale.

Le Lycée (niveaux 3e-Terminale): Le lycée prépare les élèves au baccalauréat français. Les horaires suivent les orientations générales prescrites par le Ministère de l'Education Nationale.

Les épreuves anticipées du baccalauréat ont lieu à la fin de la classe de Première. Les élèves passent les épreuves de français à l'écrit et à l'oral.

Le Baccalauréat Français International est offert aux élèves de première qui satisfont aux critères de sélection. Cette option offre un parcours renforcé en anglais par des professeurs natifs. Elle comprend un cours d'approfondissement culturel et linguistique, d'histoire-géographie enseigné en anglais ainsi qu'un module de connaissance du monde en anglais également.

L'orientation à la fin de la Seconde et de la Première suit la procédure définie par le Ministère français de l'Education Nationale. Il est à noter que le redoublement de la classe de Terminale n'est pas un droit, particulièrement dans les cas où le redoublement de la classe de Première n'a pas été accepté par l'élève et sa famille.

L'enseignement de l'Anglais première langue vivante suit le même système que celui décrit pour les élèves du Collège.

Conditions d'obtention du diplôme d'Awty :

S'ils le souhaitent, les élèves du programme Français qui attestent de quatre années d'études et qui ont satisfait aux exigences des programmes de la 3ème à la Terminale sont susceptibles d'obtenir le Diplôme de fin d'études d'Awty sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- avoir suivi une année d'enseignement artistique ;
- justifier de quatre années d'enseignement de l'anglais dans un cours approuvé par le directeur du département d'Anglais ;
- justifier d'actions accomplies dans le cadre du C.A.S.
- rédiger un mémoire sur un projet approuvé par les enseignants
- détenir une assiduité complète (un minimum de 90%) d'une année scolaire dans l'établissement.
- avoir obtenu une moyenne supérieure à 6/ 20 dans toutes les matières

L'établissement prend en considération les éléments transmis par l'administration des établissements où les élèves ont antérieurement suivi leur scolarité.

Les élèves peuvent décider de ne pas recevoir le diplôme américain d'Awty.

Diplômes du Programme Français:

Le Brevet:

À la fin du collège, en classe de troisième, les élèves se présentent aux épreuves terminales du « Diplôme National du Brevet ». Le Diplôme National du Brevet est un examen officiel qui complète l'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun des candidats. Les épreuves du DNB comprennent un oral (soutenance d'un projet) et quatre écrits (une épreuve de mathématiques, une de physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, technologie, une épreuve de français, une d'histoire- géographie- enseignement moral et civique). L'évaluation des compétences acquises en fin de 3ème est prise en compte dans le calcul de la note finale du Brevet.

Le Baccalauréat:

En Première et en Terminale, les élèves préparent le baccalauréat. Ils suivent des enseignements obligatoires de tronc commun et un choix d'enseignements de spécialités ainsi que certains enseignements optionnels s'ils le souhaitent.

À la fin de la Première, les élèves passent l'épreuve de français, anticipée de français du baccalauréat. Cette épreuve est obligatoire : elle comprend une composition écrite d'une durée de quatre heures et un examen oral.

À la fin de la Terminale, les élèves passent des épreuves finales.

Les élèves qui obtiennent une moyenne d'au moins 10/20 reçoivent le diplôme du baccalauréat. Le calcul de la moyenne pondérée comprend les notes du contrôle continu (en Première et Terminale) à raison de 40% et les notes obtenues aux épreuves finales comptant pour 60%. Les matières qui font l'objet d'une épreuve finale sont: le français (en fin de Première), la philosophie, les deux spécialités suivies en Terminale et le Grand Oral. Le Baccalauréat marque la fin des études secondaires et l'entrée aux universités.

L'évaluation dans le cadre du baccalauréat ne se présente pas sous des formats à réponse courte, vrai/faux ou à choix multiples. Elle exige de l'élève non seulement qu'il montre la profondeur de sa compréhension et ses capacités d'analyse, mais aussi qu'il est capable d'extrapoler à partir du savoir acquis dans de nouvelles situations.

La moyenne pondérée détermine aussi les distinctions (ou mentions) qui distinguent un excellent résultat à l'examen. Une moyenne de 10/20 permet l'obtention du diplôme et accorde la mention « Passable », au-delà de 12/20 l'élève reçoit la mention « Assez Bien », au-delà de 14 la mention « Bien » et au-delà de 16/20 la mention « Très Bien ». Au-delà de 18/20, l'élève se voit attribuer, outre la mention Très bien, les félicitations du jury.

Évaluation des Élèves

L'évaluation des élèves du programme Français se fonde sur des évaluations formatives et sommatives effectuées tout au long de l'année.

L'année est divisée en trois trimestres. Un bulletin scolaire est envoyé aux familles à la fin de chaque trimestre après le « conseil de classe » au collège et au lycée. De la 6^{ème} à la Terminale, des évaluations notées sur 20, ou sur 100 pour les matières communes au programme international, permettent de suivre les progrès des élèves. Jusqu'en 3^{ème}, leurs progrès sont également appréciés au vu du degré d'acquisition des compétences attendues à la fin du cycle 4.

Dans le cadre de la préparation aux examens et diplômes nationaux les élèves de 3^{ème}, 1^{ère} et Terminale passent des examens dits « blancs » pour s'entraîner en condition d'examen. Ces examens blancs, notés et corrigés, permettent aux élèves de se situer par rapport aux objectifs à atteindre.

Pour pouvoir passer dans la classe supérieure, l'élève doit attester par ses résultats du niveau requis. Le Proviseur prend une décision après avoir examiné les recommandations des enseignants tout en se conformant aux instructions officielles du ministère de l'Education Nationale et ce, dans l'intérêt de l'élève. Avant la fin du second trimestre, les procédures seront expliquées aux parents des élèves du Collège et du Lycée. La décision finale sera prise à la fin du troisième trimestre.

Chaque classe est représentée par un « professeur principal » qui centralise et rend compte, tant pour le suivi des projets que des élèves, au proviseur ou à son adjoint régulièrement.

DEVOIRS A LA MAISON AU SECONDAIRE

L'objet des devoirs à la maison dans les deux sections de l'école est de favoriser la mise en pratique et l'approfondissement des leçons quotidiennes. En outre, les élèves développent leur sens de responsabilité en vue des préparations de plus haut niveau attendues dans l'enseignement supérieur et les universités. Le volume de devoirs doit cependant rester raisonnable pour ne pas surcharger les enfants. Les indications suivantes par niveau sont considérées comme des indications raisonnables. Les élèves rapides peuvent mettre moins de temps, alors que d'autres élèves qui connaissent plus de difficultés pourront avoir besoin de plus de temps.

- Les élèves de Sixième devraient normalement passer environ vingt minutes par matière par soir.
- Les élèves de la Cinquième à la Terminale devraient normalement passer environ trente minutes par matière par soir.
- Les élèves et les parents sont invités à contacter l'école si les devoirs à la maison prennent beaucoup plus de temps.
- Tous les élèves du collège doivent tenir un cahier de textes dans lequel ils doivent inscrire les devoirs à faire dans les différentes matières.
- Les élèves du lycée des deux programmes peuvent choisir leur propre méthode pour noter les devoirs; toutefois, la tenue d'un cahier de textes est vivement recommandée. Des cahiers de textes sont disponibles en nombre limité au magasin scolaire.
- Les enseignants coordonnent les devoirs donnés et les devoirs sur table de manière à ce qu'aucun élève n'ait plus de deux tests, projets importants ou évaluations majeures un jour donné.

COORDINATEURS DE NIVEAU

Les coordinateurs de niveau sont désignés pour chaque niveau du secondaire. Ils animent la vie quotidienne des élèves dans le niveau qui leur est attribué. Ils font office de défenseurs et de tuteurs, et coordonnent également les excursions scolaires et d'autres manifestations spécifiques au niveau. Les élèves ne doivent pas hésiter à aborder leur coordinateur de niveau pour toute question qui les préoccupe. Dans le programme français, les élèves peuvent contacter leurs professeurs principaux pour toute question qui les préoccupe.

RÉCOMPENSES ACADÉMIQUES

Sociétés d'Honneur:

Les élèves peuvent être admis dans la « National Junior Honor Society » de la 5^e à la 3^e et dans la « National Honor Society » de la Seconde à la Terminale. Dans les deux cas, les élèves bénéficient de cet honneur en reconnaissance de leur excellence scolaire ainsi que pour leurs qualités de leadership, service et caractère. Une invitation à rejoindre la National Honor Society est considérée comme une réussite académique admirable.

Pour la National Honor Society, un conseil d'enseignants évalue les candidats et définit les élèves qui seront désignés. Il est nécessaire que les élèves conservent ces niveaux élevés pour rester membres de la Society. Il est attendu des membres qu'ils participent aux projets parrainés par la Society. En cas de problème, le conseil d'enseignants se réunit pour considérer la possibilité d'une exclusion ou pour recommander une mesure disciplinaire au directeur de l'École qui prend la décision finale.

Civitas (en révision): Chaque trimestre, les élèves reçoivent des notes sur une échelle de un (faible) à dix (excellent) dans chaque matière. L'objectif de la reconnaissance Civitas est de reconnaître les élèves pour des efforts et une conduite exemplaires pendant la réalisation de leurs parcours scolaires ; toutefois, les notes Civitas ne sont pas directement liées aux notes concernant les résultats scolaires. Les élèves ayant de façon constante des résultats Civitas élevés participent à une cérémonie à la fin de l'année et reçoivent des prix.

Cérémonie annuelle de remise des prix: À la fin de l'année scolaire, une cérémonie de remise des prix se déroule pour le collège et pour le lycée. C'est un moment pour récompenser les élèves les plus méritants au niveau scolaire et extrascolaire.

VIE SCOLAIRE

Excursions d'Automne:

Il est attendu de tous les élèves de secondaire qu'ils participent aux excursions d'automne qui ont lieu au début du premier trimestre. Ces excursions sont conçues pour permettre aux élèves, au début de chaque année scolaire, de rencontrer et mieux connaître leurs camarades et leurs enseignants. Les élèves de sixième et de troisième iront en excursion deux jours et y passeront une nuit. En cinquième et quatrième, ainsi que de la seconde à la terminale, les élèves seront en classe jeudi et passeront ensuite vendredi à faire des activités concentrées sur les liens sociaux. Nous comptons sur la valeur de ces programmes de renforcement des liens communautaires pour

réunir les étudiants et les enseignants dans le véritable esprit d'Awty.

Conseil de la vie lycéenne: À la fin de chaque année scolaire, des élections ont lieu pour élire le conseil de la vie lycéenne de l'année suivante. Les responsables et leur comité prévoient et supervisent les activités des élèves, représentent les élèves auprès de l'administration de l'école, et organisent divers projets, notamment les projets de service communautaire auxquels participent les élèves. Le conseil comprend un président, un vice-président, un secrétaire et un délégué du programme français.

Le conseil de la vie collégienne est parrainé par un enseignant. Des élections sont organisées au début de l'année scolaire. Parmi ses activités, on compte le soutien à divers projets de service communautaire et aux activités des élèves, notamment un spectacle en fin d'année.

Un programme d'éco-délégués est également mis en place.

Activités, Clubs, et Associations : Le lycée propose un grand nombre d'opportunités extrascolaires qui se déroulent en dehors des heures ordinaires de cours. Les réunions ont généralement lieu pendant le déjeuner, avant ou après l'école. Contactez le bureau de la Division pour avoir des informations complètes.

Pour une liste détaillée des clubs et des activités offerts aux élèves du lycée, veuillez cliquer sur ce [lien](#).

Les collégiens recevront une liste des choix de clubs et d'activités après la rentrée scolaire.

Service communautaire: Le service communautaire est une tradition ancienne de l'École, qui a précédé l'implication de l'école dans le B.I. comme exigence diplômante. La coordinatrice du service communautaire fournit une liste d'opportunités de service communautaire, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école et les élèves peuvent aussi effectuer ce service pendant les mois d'été. Les élèves ne sont pas autorisés à recevoir de rémunération pour une activité de service communautaire. La coordinatrice du service communautaire propose régulièrement des opportunités de service et publie également des possibilités sur le site Internet d'Awty. Les demandes de service communautaire doivent être adressées à communityservice@awty.org.

Magasin (Librairie) scolaire: Le Magasin (la Librairie) scolaire se situe en salle 401 du Centre Kay Awty (Kay Awty Center). Ouvert de 7h30 – 15h45 du lundi au vendredi, il fournit tous les manuels, livres, cahiers et fournitures scolaires requis par le Programme International et le Programme Français, ainsi que des articles pour l'uniforme et des articles du type "School Spirit" (logo d'Awty, événements annuels, équipes de sport). Tous les achats sont facturés par défaut au compte Awty de l'élève, mais peuvent également se régler en espèces ou par chèque (les cartes de crédit/débit ne sont pas acceptées). Pour toute information concernant le remboursement ou l'échange des articles achetés, veuillez consulter les règles sur le remboursement sous la rubrique Portail Parent sur le site de l'école. Vous pouvez contacter [le magasin](#) directement par email.

Manuels et Fournitures : Pour qu'un élève dispose des livres et fournitures requis à la rentrée, les familles doivent les commander au printemps. Les commandes seront automatiquement débitées du compte scolaire de l'élève et seront facturées par le service financier. Les livres et les fournitures peuvent être livrés à une adresse professionnelle ou récupérés à l'École.

SPORTS

Programme Sportif Interscholaire Philosophie : L'objet du département des Sports à Awty est d'améliorer le développement physique, mental, affectif et social des élèves. Ce développement est mis en œuvre grâce à divers sports extrascolaires. Awty a élaboré un programme adapté à l'âge et à la capacité de tous les élèves de la 6^e à la Terminale, qui encourage l'intérêt et l'appréciation maximum des élèves. L'École encourage la participation au sport, reconnaît les résultats et célèbre les réussites des élèves.

Politiques et procédures : Les calendriers sportifs se trouvent sur le site [Internet du département des Sports](#). Pour en savoir plus, veuillez contacter [Lindsay Youngdahl](#), Directrice du programme sportive interscolaire, ou le bureau de la division concernée.

Il est demandé à tous les élèves et leurs familles de se conformer aux politiques établies sur le site Internet du département des Sports ainsi qu'à celles applicables à un sport ou une activité particulière. Les élèves sportifs et leurs familles doivent faire preuve d'une bonne sportivité à tout moment. Une mauvaise sportivité, de la part de l'élève ou du parent, entraînera une mesure disciplinaire contre l'élève pouvant aller jusqu'au renvoi de l'École. Les parents qui font preuve de mauvaise sportivité peuvent être interdits de participer à de futures activités sportives. L'inscription à Awty ne garantit pas la participation ni l'admissibilité au sport.

CONSEIL EN ORIENTATION POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le service de conseil en orientation pour l'enseignement supérieur de l'École internationale Awty s'engage à fournir un programme individualisé d'enseignement supérieur et post-secondaire à tous les élèves du lycée d'Awty et leurs familles. Dès la 3^e, un conseiller d'orientation sera attribué à chaque élève d'Awty et travaillera en étroite collaboration avec l'élève et sa famille. L'équipe de conseil en orientation pour l'enseignement supérieur d'Awty pense qu'une attention personnalisée dans le domaine des programmes scolaires et extrascolaires est essentielle pour préparer les élèves à réaliser leurs objectifs après le lycée. Le département du conseil en orientation pour l'enseignement supérieur travaille étroitement avec le conservateur des registres, le proviseur du lycée et le proviseur de la section bilingue française de façon à constituer une équipe qui soutient tous les lycéens d'Awty. Le département du conseil en orientation pour l'enseignement supérieur propose les services suivants :

- Accompagnement et préparation complets, personnalisés, scolaires, extrascolaires et post-secondaires.
- Supervision et gestion de tous les aspects de la recherche d'établissement d'enseignement supérieur et du processus de candidature.
- Calendrier individualisé d'examen pour l'enseignement supérieur, incluant les examens à passer et les périodes pour le faire. (L'examen d'automne du PSAT est obligatoire pour tous les élèves de Première et de Terminale.)
- TCCi/[Naviance Family Connection](#), un outil de préparation à l'enseignement supérieur, complet et basé sur le web, fournit aux élèves et aux parents l'accès à des informations sur des universités du monde entier, des annonces de conseil, des mises à jour automatiques par courrier électronique et un suivi de candidature personnalisé. (Les élèves reçoivent une formation à l'école et les parents reçoivent des informations détaillées sur la formation par

- courrier électronique.)
- Une bibliothèque d'orientation fournit des ressources sur les établissements d'enseignement supérieur aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni et dans d'autres pays.
 - Annuaire, vidéos, CD-ROM et sites web de préparation à l'enseignement supérieur et de candidature notamment UCAS, The College Board, The Common Application, The FAFSA, ACT, etc.
 - Des visites du campus d'Awty sont faites régulièrement par des responsables des inscriptions dans l'enseignement supérieur.
 - Le salon de l'enseignement supérieur de printemps de l'ISAS pour les élèves de Première et de Terminale se tient en même temps qu'avec d'autres écoles locales. • Salon de l'enseignement supérieur du CIS à l'automne.

En plus d'une série de séances d'informations générales spécifiques au niveau, pour les élèves et leurs parents, qui ont lieu en soirée, les conseillers d'orientation rencontreront également chaque élève pour évoquer ses objectifs et ses stratégies, en mettant l'accent sur des tâches et des thèmes spécifiques à chaque niveau. Les objectifs, les rêves et les aspirations d'un élève sont de la plus haute importance pour l'équipe de conseil en orientation d'Awty. Par conséquent, il est crucial d'établir une relation de travail solide avec chaque élève et sa famille, dès que possible. Indépendamment du fait qu'un élève commence et termine son lycée à Awty, ou ne soit avec nous qu'un an ou deux, nous faisons en sorte que chaque élève bénéficie du niveau le plus élevé d'attention personnelle. C'est notre travail de célébrer les dons uniques de chaque élève et de le guider vers l'enseignement post-secondaire qui lui apportera une expérience scolaire et affective gratifiante.

Notre objectif est que ce processus soit un moment agréable et passionnant de votre vie. N'hésitez pas à nous appeler ou à nous écrire avec vos questions. Nous sommes là pour vous. Pour toute information complémentaire concernant les conseils en orientation veuillez contacter le [bureau de Conseil](#) en orientation pour l'enseignement supérieur.

DISCIPLINE À L'ÉCOLE SECONDAIRE

Le comportement inapproprié d'un élève peut avoir diverses conséquences disciplinaires, à la seule discrétion de l'École, selon la gravité de l'infraction. Les points suivants sont destinés à servir de guide pour les conséquences disciplinaires mais peuvent ne pas inclure toutes les possibilités. Les parents seront notifiés des conséquences disciplinaires graves et il est attendu d'eux qu'ils adhèrent aux actions prises par l'École.

Mesures Disciplinaires :

Retenue – Les élèves du collège et du lycée peuvent être envoyés en retenue ou «DHall» pour diverses infractions mineures comme des retards fréquents, des infractions à l'uniforme ou l'usage de chewing-gum. Les élèves peuvent être en retenue pendant le déjeuner, après l'école ou, dans des cas graves, le samedi matin.

Consignation dans l'établissement – Les élèves peuvent être consignés dans l'établissement. Il s'agit d'une journée passée à l'école, en isolement, et à travailler sur des devoirs scolaires. Du travail supplémentaire peut être donné dans le cadre de la punition.

Exclusion – Les élèves peuvent être exclus de l'École, qui leur demande de rester chez eux. Ces

décisions sont prises par l'administration et peuvent inclure les considérations d'un Conseil de discipline (voir Conseil de discipline). L'exclusion de l'École ne dispense pas un élève de ses obligations scolaires et tous les devoirs manqués doivent être rendus. Les exclusions hors de l'École sont inscrites dans le dossier scolaire. Ce dossier est disponible pour les institutions suivantes.

Période probatoire : Scolaire et disciplinaire – Après une vérification à la fin de chaque trimestre, les élèves peuvent être placés en période probatoire pendant le trimestre suivant du fait de problèmes scolaires ou comportementaux. Être placé en période probatoire est un avertissement qui indique que le statut scolaire ou comportemental d'un élève est inférieur au niveau acceptable et doit être amélioré. Si un élève est placé en période probatoire, les parents recevront un courrier de notification. Une note trimestrielle F (moins de 60%) ou bien deux D (60 – 69) entraînera automatiquement une période probatoire ; toutefois, l'administration peut placer des élèves en probatoire scolaire ou comportemental, à sa discrétion.

Lorsqu'un élève est placé en période probatoire, on attend de lui qu'il apporte les améliorations nécessaires au trimestre suivant. Les parents seront informés des attentes pour une amélioration satisfaisante ; toutefois, la décision finale sera prise à la discrétion du responsable de division. À la fin du trimestre, l'École décide si l'élève est autorisé à continuer sa scolarité à l'École. Les élèves ne sont généralement pas autorisés à être période probatoire pendant plus de deux trimestres successifs.

Les élèves en période probatoire pendant le 2eme trimestre ne recevront pas de dossier de réinscription. Si l'élève reste à l'essai pendant le 3eme trimestre, sa place dans la classe supérieure l'année suivante sera mise en attente d'une décision du conseil de classe de juin. Les élèves qui sont placés en probatoire au deuxième trimestre après une réinscription ne sont pas obligatoirement admis dans la classe supérieure l'année suivante. La décision est prise lors du conseil de classe du mois de juin. Les parents seront informés immédiatement après ce conseil de la décision prise. Le directeur de l'École prend toutes les décisions définitives concernant le statut de la mise en probation, le passage en classe supérieure et le renouvellement des contrats d'inscription pour les années scolaires ultérieures en suivant les recommandations du responsable de division. L'inscription pour les années scolaires ultérieures est laissée à la seule discrétion de l'École.

Renvoi – Dans des cas d'infractions graves aux règles, l'administration peut choisir de renvoyer un élève de l'École. Cette décision peut être recommandée par un Conseil de discipline, et chaque cas est soumis à la décision finale du directeur de l'École. L'École peut choisir de prendre cette décision sans convoquer un Conseil de discipline. Les élèves renvoyés ne sont pas autorisés à participer aux activités d'Awty ni à venir à l'École sans l'autorisation préalable de l'administration.

Retrait – Les élèves qui choisissent de se retirer de l'École ne sont pas dispensés des politiques scolaires et ils restent soumis aux décisions administratives.

Conseil de Discipline : La discipline est souvent traitée par l'administration scolaire seule. Toutefois, le Conseil de discipline peut également être convoqué, à la seule discrétion de l'École, pour traiter du comportement d'un élève et recommander des mesures au directeur de l'École.

Le Conseil de discipline est généralement composé des personnes suivantes :

- Le Directeur des Admissions
- Le Responsable de la Division concernée et le Proviseur ou son adjoint

- Le coordinateur de niveau
- Le *Professeur principal* ou le conseiller, en fonction du programme de l'élève ; • Les délégués de classe élus ;
- Dans le cas d'élèves du lycée, le président du Conseil des élèves et • Toute autre personne dont la présence est jugée appropriée par le directeur de l'École.

Le Conseil de discipline applique la procédure suivante :

- L'administration informe les parents du problème et indique que le Conseil de discipline va se réunir ;
- Le Conseil rencontre l'élève, et toute autre personne pouvant avoir des informations au sujet de l'incident concerné ;
- Le Conseil peut demander à l'élève et/ou à d'autres personnes de quitter la réunion lorsqu'ils ont été entendus. Les parents ou tuteurs ne peuvent assister à la réunion.
- Les délibérations du Conseil sont confidentielles ;
- Les délibérations et recommandations du Conseil sont communiquées au Responsable de la Division qui consulte le directeur de l'École ;
- Le Responsable de la Division informe les parents de la mesure disciplinaire ;
- Dans des cas exceptionnels, comme un renvoi, le Responsable de la Division et le directeur de l'École peuvent communiquer ensemble avec les parents.

Honnêteté et Plagiat : L'intégrité et l'honnêteté scolaires sont au cœur de la vie de l'École et du développement de chaque élève. Les élèves doivent faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leur travail et dans leur comportement. L'École ne tolère ni la tricherie ni le plagiat. Les élèves soupçonnés de tricherie ou de plagiat seront soumis à des procédures disciplinaires et à des sanctions de leur division. Le plagiat inclut, sans s'y limiter, l'utilisation par un élève d'idées ou de mots qui ne sont pas les siens, sans mention adéquate de leur source. Les documents plagiés peuvent être des documents imprimés, des documents Internet ou électroniques, des documents télévisés ou audio.

Si un élève a des doutes sur le plagiat, il doit en parler à un enseignant ou au Responsable de la Division. Tous les élèves du CE2 à la Terminale doivent lire et signer le Code d'honneur de l'École.

Absence de Drogue et Alcool : Tout élève qui se présente volontairement pour demander de l'aide pour un problème lié à la drogue ou à l'alcool sera traité comme un cas sanitaire plutôt que disciplinaire. Un élève pris en possession d'alcool ou de drogue, qui demande de l'aide seulement à ce moment, sera traité comme un cas disciplinaire.

Tout élève pris en possession de substances illicites, notamment celles prescrites à quelqu'un d'autre, pendant qu'il est sur le campus ou à une activité liée à l'École, peut faire l'objet d'une mesure disciplinaire allant jusqu'au renvoi de l'École. Tout élève pris à vendre de la drogue sur le campus ou à une manifestation liée à l'École peut faire l'objet d'une mesure disciplinaire allant jusqu'au renvoi de l'École. L'École se réserve le droit de signaler le comportement illégal à la police.

Tout élève pris en possession ou sous l'influence de l'alcool fera l'objet de procédures du Conseil de discipline et/ou de sanctions disciplinaires.

Tout élève pris en possession d'accessoires liés à la consommation de drogues fera l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la convocation du Conseil de discipline. Veuillez noter

que les cigarettes électroniques (E-cigarettes) et l'acte de 'vapoter' (fumer d'un appareil à vapeur) font dorénavant partie de la catégorie de produits considérés comme drogues ou accessoires à la consommation de drogues.

Conformément aux efforts faits par l'École pour garantir un campus sans drogue ni alcool, l'école peut réaliser des fouilles aléatoires partout dans les locaux scolaires, y compris les casiers des élèves, les véhicules et les affaires personnelles comme les sacs à dos, à tout moment et sans préavis. Tout ce qui sera trouvé dans des sacs laissés sans surveillance ou des casiers déverrouillés sera considéré comme appartenant au propriétaire du sac ou du casier. Par conséquent, il est instamment demandé à tous les élèves de surveiller leurs affaires à tout moment et de verrouiller leurs casiers. L'École peut faire appel à des chiens pour ses fouilles. L'École se réserve le droit de fouiller et d'inspecter les appareils électroniques personnels et toutes données, messages ou images y apparaissant.

APPAREIL ÉLECTRONIQUE

L'utilisation de tout appareil électronique est interdite pendant les heures de cours sans l'autorisation expresse et l'approbation de l'enseignant. Pour les étudiants du secondaire, reportez-vous à la politique BYOD (Bring Your Own Device) pour plus de détails sur l'utilisation des ordinateurs à l'école. Au collège, les téléphones portables doivent être éteints et rangés dans les casiers des élèves tout au long de la journée. Les élèves du collège ne peuvent utiliser leurs ordinateurs portables ou autres dispositifs informatiques approuvés en classe que sous la supervision de l'enseignant ou à la bibliothèque. Les collégiens ne peuvent porter ni transporter d'appareils électroniques (par exemple une montre Apple) sans l'autorisation expresse du bureau de la division. Au lycée, les téléphones cellulaires, les tablettes iPads, les iPods et tous les autres appareils électroniques approuvés doivent être silencieux et à l'abri des regards, sauf autorisation expresse et spécifique de l'enseignant. Les élèves de l'enseignement supérieur peuvent utiliser des téléphones portables et d'autres appareils approuvés en dehors des cours s'ils respectent toutes les autres règles disciplinaires. Si les élèves enfreignent l'une de ces règles, les enseignants vont immédiatement confisquer ces appareils et les remettre au bureau de la division. Les étudiants peuvent récupérer les appareils au bureau en fin de journée, à la discrétion du chef de division. Au collège, les élèves reçoivent un avertissement lors de leur première infraction et une détention le samedi à compter de la deuxième infraction. Au lycée, la première infraction à cette règle est la retenue le samedi matin. Les élèves et les parents seront informés de la date et de l'heure de la détention. La quatrième infraction à ces règles peut entraîner une exclusion de l'école. La violation de ces règles peut être traitée comme une violation du code d'honneur. Le non-respect continu de cette règle peut entraîner l'expulsion de l'école.

DIFFÉRENCES DANS L'APPRENTISSAGE

L'École internationale Awty attend de tous les élèves du secondaire qu'ils répondent aux attentes de son programme scolaire. En tant qu'école internationale indépendante, Awty ne propose pas de modifications du programme établi ; toutefois, l'École reconnaît que certains élèves qui satisfont aux critères d'admission peuvent montrer des différences dans l'apprentissage qui justifient une adaptation limitée. En se basant sur les directives pour le Baccalauréat international, Awty propose l'adaptation suivante: les élèves peuvent obtenir un aménagement (prolongement) de 20 % du temps alloué pour les contrôles et les examens. Afin de bénéficier de cette modification, il faut adresser une demande au responsable du département et fournir à l'École un rapport de l'évaluation et du diagnostic. La cellule de soutien aux étudiants peut fournir aux familles des informations sur les ressources de la communauté permettant de réaliser une évaluation psycho-scolaire.

Les rapports de diagnostic scolaire sont conservés dans un dossier confidentiel et ne font pas partie du dossier scolaire permanent de l'élève. Si le besoin se fait sentir, le conseiller et le responsable du département peuvent convoquer une réunion spécifique de l'équipe d'enseignement afin d'examiner des stratégies de mise en œuvre pour certains élèves. Les parents et les élèves, ainsi que des professionnels externes peuvent en faire partie. Un plan éducatif documenté, avec un Programme de soutien individualisé de l'élève (ISSP) reste dans le dossier du rapport diagnostic au bureau des conseillers.

L'évaluation peut également servir à demander un aménagement lors du CTP IV, du PSAT, du

SAT, de l'ACT et de l'examen de l'IB. Nos conseillers peuvent vous aider dans le processus d'inscription à cet aménagement. La cellule de soutien aux élèves peut aussi fournir aux familles des informations sur les ressources de la communauté lorsqu'elles sont nécessaires, en matière d'ergothérapie, d'orthophonie ou de psychothérapie. Les conseillers font partie de l'équipe pédagogique afin de coordonner des aménagements limités.

PRÉSENCE

Absences et retards : En cas d'absence due à une maladie ou un rendez-vous, les parents doivent en informer le bureau de la Division concernée par téléphone (Collège ext 5813; lycée ext 5826), ou par e-mail (collège : MSstudentAttendance@awty.org, ou lycée : USstudentattendance@awty.org) entre 7h30 et 8h30. Lorsque l'élève revient à l'école à la suite d'une absence, il doit fournir un mot signé ou une explication écrite des parents. Il peut être demandé aux élèves qui manquent des contrôles, des examens ou des devoirs importants un mot d'excuse du médecin. Les rendez-vous médicaux doivent se faire dans la mesure possible en dehors de journées scolaires. Un élève qui arrive après 8h15 ou qui doit partir avant 15h50 doit se présenter au bureau du Collège / Lycée afin de signer la feuille de présence/absence. Les retards sont classés excusés ou non excusés. Un nombre excessif de retards non excusés peut entraîner une mesure disciplinaire. L'Administration se réserve le droit de prendre cette décision. Le cas échéant, un comité comprenant la Responsable des présences, le Coordinateur de niveau concerné et le Responsable de la Division concernée, se réunit pour examiner les circonstances et en définir les conséquences.

Pour recevoir une unité de valeur pour un cours (course crédit) au lycée à Awty, un élève ne doit pas manquer ledit cours plus de dix jours/périodes en total pour l'année. **Toute absence, qu'elle soit préméditée/approuvée, pour maladie ou toute autre raison, sera comptée dans le cumul des absences pour l'année.** Les élèves qui manquent volontairement ('sèchent') un cours seront marqués absents et ils feront l'objet de sérieuses sanctions disciplinaires après examen des circonstances par l'administration. Il est attendu des élèves de rattraper le travail manqué dans un délai raisonnable, sous réserve de l'accord de leur(s) enseignant(s) et du Responsable de la Division. Les dispositions spécifiques à ce règlement sont indiquées ci-dessous :

1. Un élève arrivant avec jusqu'à 15 minutes de retard en classe sera marqué « en retard ».
2. Un élève arrivant avec plus de quinze minutes de retard en classe sera marqué « absent ».
3. Des avertissements écrits seront envoyés à l'élève ainsi qu'aux parents, et seront déposés au bureau de la Division concernée comme suit :
 - a. La première lettre d'avertissement sera envoyée lorsqu'un élève aura cumulé cinq (5) absences dans la même matière;
 - b. Lorsqu'un élève aura cumulé dix (10) absences dans la même matière, les parents seront convoqués au bureau de la Division concernée. L'élève sera en sursis (probation) et son dossier de réinscription sera mis en attente. À la fin de l'année scolaire, l'administration considérera l'historique des absences et prononcera sur la réinscription, unité de valeur de cours et attribution de note de l'élève ;

4. Le comité des présences se réunira et décidera si d'autres mesures disciplinaires seront prises lorsqu'un élève aura dix absences ou plus pour le même cours.
5. Il peut être demandé aux élèves qui arrivent après une absence partielle de rendre des devoirs importants, ou de passer des examens/contrôles manqués, plus tard dans cette même journée.
6. Les absences dues à des activités scolaires (comme des excursions, des manifestations sportives ou une mesure disciplinaire) ne seront pas comptées comme des absences.
7. Les élèves et leurs parents doivent comprendre que des absences excessives nuisent aux résultats scolaires. Cette limite d'un maximum de dix jours/périodes de cours ne doit pas être considérée comme des absences attribuées ou de jours 'à prendre'. Il ne serait pas raisonnable de demander aux enseignants de rattraper le travail manqué pour les élèves absents. Il est demandé aux élèves d'être assidus et de prendre la responsabilité de leur présence à l'École.

Absences prévues ou inattendues : Selon la politique de l'École, les élèves ne doivent pas s'absenter de l'école, sauf pour des raisons graves (maladie, urgence familiale, etc.). Les parents qui, pour des raisons justifiables autres que la maladie, veulent retirer leur enfant de l'école pendant une journée ou plus, doivent déposer un « formulaire d'absence anticipée » signé au bureau de la division concernée au moins deux semaines au préalable de l'absence. Il s'agit de la politesse envers les enseignants et les administrateurs qui auront à adapter leurs programmes pour les élèves et les classes touchés par l'absence. Le bureau de la Division contactera les enseignants et les en informera, et les devoirs seront rassemblés. Pour des absences prolongées, les enseignants peuvent demander aux élèves de rendre un travail avant de partir. Toute absence anticipée doit être communiquée directement au bureau de la Division concernée.

Les élèves qui sont en difficulté académique / risque d'échec scolaire et/ou qui ont cumulé un nombre excessif d'absences ne peuvent n'obtiendront pas cette autorisation. Les parents sont appelés à reconnaître que retirer un enfant de l'école pendant une période prolongée aura un impact négatif sur les résultats de l'enfant.

Feuille de présence / absence : Les élèves qui arrivent en retard, pour quelque raison que ce soit (voir la rubrique Retards), doivent se présenter au bureau des présences avec un mot d'excuse du parent avant d'aller en cours. Les élèves qui souhaitent partir de l'école pour quelque raison que ce soit, doivent présenter un mot signé d'un parent au bureau de la Division concernée, puis signer à son départ la feuille de présence. Sans l'autorisation d'un parent, l'élève ne pourra pas signer la feuille de présence. Les parents peuvent également appeler le bureau de la Division, ext 5813 pour le collège ; ext 5826 pour le lycée, pour signaler le départ anticipé de leur enfant. Les élèves ne seront pas libérés sans cette autorisation. Les élèves qui partent en raison d'une maladie seront libérés par l'infirmerie et y signeront la feuille.

SOUTIEN AUX PARENTS

Un comité de l'APPA se réunit chaque mois avec le Responsable de la Division au collège et au lycée. Les membres du comité sont des bénévoles de l'APPA de chaque niveau et section de la

division. Ces parents contribuent à préserver une communication régulière sur les questions scolaires quotidiennes entre la communauté des parents et l'administration pendant toute l'année scolaire.

RÈGLEMENT SUR L'UNIFORME

L'objectif du port de l'uniforme a deux aspects. En premier lieu, puisque les élèves d'Awty viennent de nombreuses cultures et de tous les horizons, l'uniforme sert à égaliser le statut socio-économique et les antécédents culturels. Le second objectif du code vestimentaire est de faire acquérir aux élèves un sens correct de toilette formelle et de présentation.

L'uniforme d'Awty doit être acheté auprès de **Dennis Uniform**. L'administration se réserve le droit de prendre toute décision définitive quant à l'uniforme et la toilette.

Uniforme quotidien requis

- Filles 6^e – 4^e: Jupe Awty plissée écossaise, pantalon ou short bleu marine, chemise Oxford blanche à manches longues avec le logo de l'École ou polo blanc, bleu marine ou gris à manches courtes avec le logo de l'École. Collants unis bleu marine ou noir, pull Awty en bleu marine, veste polaire bleu marine avec le logo de l'École par temps froid.
- Filles 3^e- Terminale : Jupe Awty plissée écossaise ou kaki, pantalon ou short kaki, chemise Oxford blanche à manches longues avec le logo de l'École ou polo blanc, bleu marine à manches courtes avec le logo de l'École. Collants unis bleu marine ou noir, pull Awty bleu marine, veste polaire bleu marine avec le logo de l'École par temps froid.
- Garçons 6^e- 4^e: Pantalon ou short bleu marine, polo blanc, bleu marine ou gris à manches courtes avec le logo de l'École, ou chemise Oxford blanche à manches longues avec le logo de l'École, pull Awty bleu marine ou veste polaire bleu marine avec le logo de l'École selon le temps.
- Garçons 3^e- Terminale : Pantalon ou short kaki, polo blanc ou bleu marine à manches courtes avec le logo de l'École, ou chemise Oxford blanche à manches longues avec le logo de l'École, pull Awty bleu marine ou veste polaire bleu marine avec le logo de l'École selon le temps.

Uniforme de grande tenue : Il est demandé à tous les élèves d'avoir un uniforme de grande tenue, en plus de leur uniforme quotidien. Lors d'occasions formelles, comme les photos scolaires, les sorties scolaires et les célébrations ou cérémonies sur le campus, il est demandé aux élèves de porter un uniforme de grande tenue, décrit ci-dessous.

- Filles 6^e – Terminale: Jupe écossaise d'Awty, chemise Oxford blanc à manches longues avec le logo de l'École; pull Awty bleu marine avec le logo de l'École, selon le temps. Le port des collants n'est pas autorisé les jours de grande tenue.
- Garçons 6^e – Terminale : Pantalon en tissu croisé à pli (bleu marine de la 6^e à la 4^e, kaki de la 3^e à la Terminale), chemise Oxford blanche à manches longues avec le logo de l'École ; pull en coton bleu marine avec le logo de l'École selon le temps.

Tenue libre : Les élèves du lycée bénéficient de la tenue sans uniforme chaque vendredi (sauf indication contraire) ; le collège reçoit à l'occasion ce droit à la tenue libre pour marquer des occasions particulières. Ces jours-là, il est attendu des élèves qu'ils s'habillent correctement au risque de la révocation du privilège. Certains exemples de tenue non appropriée sont : tongs, pieds nus, ventre exposé, pyjamas, shorts courts, mini jupes, pantalon taille très basse ou porté bas, logos publicitaires pour de l'alcool ou des drogues, commentaires blasphématoires,

messages offensifs concernant une nationalité, race ou culture quelconque. Le jugement définitif appartient à l'administration.

Vêtements extérieurs : Les seuls vêtements extérieurs acceptables sont les pulls d'uniforme (spécifiés plus haut), le pull polaire officiel Awty, la veste Awty ou des sweat-shirts d'universités uniquement pour les élèves en cycle terminal, ou des sweat-shirts d'une équipes d'Awty. Aucun autre vêtement extérieur ne peut être porté à l'école.

Autres « À faire et à ne pas faire » :

- Pas de chaussures à bout ouvert.
- Tous les garçons doivent porter des chaussettes et une ceinture.
- Les élèves ne sont pas autorisés à porter des casquettes ou des chapeaux à l'intérieur, même lors des jours de « tenue libre ».
- Les ourlets des filles doivent se situer à moins de huit centimètres au-dessus du genou, y compris les jours de tenue libre.
- Des bijoux sur le visage, par exemple des piercings aux sourcils, au nez, aux lèvres et à la langue ne sont pas autorisés.
- Les élèves doivent être correctement vêtus dès leur arrivée à l'école.
- Il est fortement découragé de porter des bijoux ou des montres de valeur. L'École ne sera pas responsable en cas de perte ou de dommages.
- Tout accessoire personnel, notamment mais sans s'y limiter les bijoux ou les accessoires pour cheveux, peuvent être jugés inacceptables et par conséquent interdits, à la discrétion de l'administration.

Sanctions en cas de non-respect du port de l'uniforme : Les élèves sans uniforme ou habillés hors règlement vestimentaire feront l'objet d'une mesure disciplinaire, notamment mais sans s'y limiter, une série de punitions croissantes: retenue pendant le déjeuner, retenue le jeudi après l'école, et retenue le samedi matin. L'administration peut décider, dans certains cas, de renvoyer un élève chez lui ou de demander à un parent d'apporter des vêtements corrects.

Uniforme d'E.P.S. : L'uniforme d'éducation physique et sportive de l'École internationale Awty est requis pour tous les participants aux cours d'E.P.S. Comme pour l'uniforme scolaire, l'objectif est de gommer les différences socio-économiques et de garantir une apparence appropriée. En outre, pour des raisons d'hygiène et de propreté, les élèves ne sont pas autorisés à porter en classe les vêtements qu'ils portent pendant une activité physique intense.

La politique de l'école est de fournir, gratuitement, un short vert et un t-shirt blanc. D'autres vêtements, notamment des t-shirts des événements ou des équipes sportives de l'école, sont autorisés et peuvent être achetés au magasin scolaire tout au long de l'année. Les élèves sont libres de porter les baskets ou les chaussures de sport qu'ils souhaitent.

En cas de temps froid ou d'intempéries, les élèves peuvent s'habiller selon les options suivantes : Les élèves doivent porter le sweat-shirt d'Awty, s'ils veulent porter un vêtement extérieur. Des survêtements (pantalons jogging) assortis sont disponibles pour ceux qui souhaitent en acheter dans la librairie. Autrement, les élèves ne doivent porter que des pantalons de survêtement unis. Toute autre veste, manteau ou pull-over est interdit en cours d'E.P.S. En cas de pluie ou d'intempéries, les cours d'E.P.S. se dérouleront en intérieur.

SÉCURITÉ SUR LE CAMPUS

Élèves conducteurs : En raison du nombre limité d'espaces de stationnement sur le campus, tous les élèves qui veulent conduire jusqu'à l'école doivent obtenir un badge de parking auprès du bureau du lycée. Les élèves de Terminale peuvent se voir attribuer des espaces de stationnement en fonction de la disponibilité et dans ce cas, ils ne peuvent stationner que dans cet espace.

Arrivées et Départs :

Les élèves ne sont pas surveillés sur le campus avant 7 h 15. Les cours du Secondaire commencent à 8 h et se terminent à 15 h 50. Les élèves ne sont autorisés sur le campus que jusqu'à 16 h 30 sauf s'ils sont sous la surveillance d'enseignants ou de membres du personnel. La bibliothèque, qui est sous la supervision d'un enseignant, est ouverte aux élèves après l'école jusqu'à 16 h 30. Tous les élèves doivent quitter le campus avant 18 h 00 sauf s'ils s'y trouvent pour une activité ou un programme scolaire officiel et surveillé.